



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Session « Master 2 Sécurité et Justice »

Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice (INHESJ)

du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2018

Ecole militaire
PARIS





Session « Master 2 Sécurité et Justice » Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) du 23 avril au 27 avril 2018 – PARIS

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Les missions de l'institut sont multiples :

- réunir des responsables de haut niveau, magistrats et cadres appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité ;
- préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, français et étrangers exerçant leur activité dans les domaines de recherche couverts par l'institut ;
- promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de sécurité nationale, de défense et de justice.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires portant sur les questions de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de droit et de justice.

Par ailleurs, l'institut est chargé d'étudier les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, les faits constatés par les décisions de justice, l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que la récidive au sein d'une structure interne dénommée « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ».

Enfin, l'institut organise chaque année au titre de la formation plusieurs sessions nationales et des sessions régionales réservées aux « Jeunes ».



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Formation « Sécurité et Justice »

Guillaume Arandel - 01 76 64 89 11

Site internet : www.inhesj.fr

Courriel : formation@inhesj.fr



Session « Master 2 Sécurité et Justice » Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) du 23 avril au 27 avril 2018 – PARIS

OBJECTIFS DE LA SESSION « MASTER 2 SÉCURITÉ ET JUSTICE »

- **sensibiliser les étudiants de Master 2** (Institut d'études politiques, grandes écoles, universités...) aux problématiques de sécurité et de justice ;
- **rapprocher l'enseignement universitaire et la pratique professionnelle**, en facilitant les partenariats en vue d'attirer des étudiants à fort potentiel vers les métiers de la sécurité, d'encourager les universités et grandes écoles à prendre en compte dans leur enseignement les questions liées à la sécurité et à la justice sous tous leurs aspects et à s'ouvrir à des interventions de praticiens de haut niveau ;
- **compléter la formation des étudiants** par une approche globale (justice, sécurité publique, sécurité civile...) sur les enjeux (régionaux, nationaux et internationaux) et méthodes par des conférences, des travaux de groupe et des visites.

ORGANISATION

Durée : 5 jours - 40 heures de formation

Lieu : Institut national des hautes études de la sécurité de la justice - École militaire, Paris

Dates : du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019

Horaires : de 9h00 à 18h00

Contenu : alternance de conférences et de tables rondes avec des spécialistes nationaux et régionaux de la sécurité (les grands enjeux sécuritaires de la France pour la décennie 2010-2020, les missions du renseignement, les défis de l'intelligence économique, la police d'agglomération, la police judiciaire, l'institution judiciaire). Plusieurs visites telles qu'un établissement pénitentiaire, un centre de gestion de crise, le palais de justice, l'hôtel de police sont envisagées.

Des travaux de groupes de restitution des temps forts et d'analyse critique des journées sont également programmés en début d'après-midi du vendredi. Ils requièrent une préparation par chacun des groupes sur leur temps libre.

Les candidats admis à suivre la session «Jeunes» ont une obligation d'assiduité aux conférences et aux visites, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Session montée en partenariat avec le Master 2 Sécurité et défense de Paris II dont les étudiants sont prioritaires dans le recrutement.

Session prévue pour **45 stagiaires**

Public concerné :

- professionnels de moins de 35 ans justifiant d'un Master 2
- **étudiants en Master 2**, grandes écoles, manifestant un intérêt pour les thématiques traitées

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session « IEJ - Master » destinés à couvrir une partie des frais sont fixés à :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| • pour les étudiants nationaux et étrangers | 100 euros |
| • pour les candidatures issues et financées par des structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'Institut en moyens humains ou financiers | 200 euros |
| • pour les autres types de candidatures | 350 euros |

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité
au plus tard le jour de l'ouverture de la session.

Les conférences et déplacements effectués dans le cadre des visites sont à la charge des organisateurs de la session. Les repas, les déplacements aller / retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.



Datadock **L'INHESJ est référencé sur Datadock**